

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SIXIEME SENS FORMATION

E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 50 RUE HENRI BESSEMER

50-80 ZI

13851 AIX EN PROVENCE

R.C.S : 537401200 - AIX-EN-PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02/07/2025

Le 02/07/2025, au siège social, à 10 :00 heures

Monsieur OLIVIER SITTONI, détenant 10 parts sociales,

Associé unique de la société SIXIEME SENS FORMATION, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000,00 Euros.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1

L'associé unique décide de transférer le siège social de 50 RUE HENRI BESSEMER, 50-80 ZI, 13851 AIX EN PROVENCE au 5 Rue Charles DUCHESNE, Le Tertia 2, 13290 Aix-en-Provence.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège

Le siège social est fixé au 5 Rue Charles DUCHESNE, Le Tertia 2, 13290 Aix-en-Provence. »

Le reste de l'article est inchangé.

Décision n° 2

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné dans le registre prévu à cet effet.

L'as

